FILIÈRE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE & CANCERS

Cahier des charges

Prestation de relations presse et de relations médias

1. Contexte et démarche de Filière

La Filière Intelligence Artificielle & Cancers (ci-après « la Filière ») est une **association à but non lucratif** issue du Conseil National de l'Industrie. Elle met en œuvre un contrat stratégique, signé en 2019 entre l'État (ministères de la recherche, de la santé et de l'industrie) et la Fédération des Industries de Santé.

La Filière fédère ses membres autour d'un pôle public - l'Institut national du cancer, l'Agence de l'Innovation en Santé et la Plateforme des Données de Santé - et d'un pôle privé - l'Alliance pour la Recherche et l'Innovation des Industries de Santé (Ariis), France Biotech et neuf des plus grands industriels de santé en oncologie.

Son ambition est de **mener des projets préfigurateurs, des « preuves de concept » innovantes destinées à devenir les standards de demain**, en réutilisant les données de santé au bénéfice direct des patients.

Afin de mener ces projets, la Filière publie des cahiers des charges fonctionnels qui décrivent ses besoins et stimulent l'écosystème d'innovation sur des cas réels. Ces cahiers des charges sont publics. Les candidats qui y répondent acceptent de s'engager dans une démarche de dialogue qui vise à retenir un lauréat financé par la Filière.

Le présent cahier des charges porte sur une prestation de relations presse et de relations médias pour l'année 2027.

2. Rationnel et objectif de la prestation

La Filière a atteint une maturité opérationnelle : projets multipartites d'extraction de données cliniques, études en vie réelle, cahiers des charges publics adressés à l'écosystème d'innovation, journée annuelle qui affiche complet depuis trois éditions. Sa présence dans les grands médias nationaux reste toutefois en deçà de la portée de ses travaux.

Or c'est là que se joue sa capacité d'influence. Une tribune dans un quotidien économique de référence, une interview sur une radio nationale, une réaction à l'actualité dans la presse nationale : ces prises de parole sont lues et entendues par les décideurs publics, les cabinets ministériels et les dirigeants de l'écosystème de santé. Elles installent la Filière comme un acteur audible et légitime dans le débat public sur l'intelligence artificielle, les données de santé et la lutte contre les cancers, et contribuent directement à la reconnaissance de son modèle comme à sa pérennité.

L'année 2027 offre à cet égard une fenêtre particulière : l'élection présidentielle ouvrira un temps de débat au cours duquel la Filière entend porter ses propositions auprès de l'ensemble des candidats.

> **Un objectif unique.** La prestation attendue tient en une phrase : obtenir pour la Filière et ses porte-parole des espaces de prise de parole dans des médias de référence, là où elle est audible et légitime. Tout le reste est au service de cet objectif, et les candidats sont libres de proposer toute approche qui le sert.

La Filière dispose de ses propres canaux - site internet, LinkedIn, journée annuelle - et sait produire le fond de ses messages. Ce qu'elle ne peut pas faire seule, c'est accéder aux rédactions nationales et y obtenir un espace. C'est ce carnet d'adresses et ce savoir-faire que la présente consultation vise à mobiliser.

3. Prestations attendues

3.1 Obtention de prises de parole dans les médias de référence

- Identification et obtention d'espaces de prise de parole dans les médias de référence définis au paragraphe 6 : **tribunes, interviews, réactions à l'actualité, participation à des émissions**.
- **Rédaction des tribunes et des prises de parole** signées par le Président et le Directeur général de la Filière, sur la base des orientations et des éléments de fond qu'ils fournissent.
- Identification d'opportunités de rebond sur l'actualité du secteur et du débat public, notamment dans le cadre de l'élection présidentielle de 2027.
- Plan média annuel articulé sur les temps forts ou opportunités pour la Filière (la Journée de la Filière notamment), révisé au moins semestriellement.

3.2 Production éditoriale

- Accompagnement rédactionnel : relecture, reformulation, adaptation du niveau technique aux différents publics.
- Rédaction des communiqués de presse - volume indicatif de six à dix par an - à partir des éléments de fond fournis par la Filière.

> **Répartition des rôles.** Le fond scientifique, technique et institutionnel est fourni par la Filière. Le prestataire en assure l'écriture, la mise en forme journalistique, la contextualisation, le ciblage et la diffusion.

3.3 Accompagnement des temps forts

- **Journée de la Filière.** Stratégie presse dédiée en amont, invitations des journalistes, suivi des retombées, en interface avec le coordinateur événementiel. La Journée disposant de son propre canal de communication, les prestations demandées sur ce sujet se limitent à ce qui précède.
- **Résultats d'études et travaux scientifiques.** Accompagnement des publications et communications en congrès, dans le respect strict des embargos des revues et des sociétés savantes.
- **Annonces institutionnelles.** Nouveaux membres, évolutions de gouvernance, partenariats, jalons du contrat stratégique.

3.4 Veille

- Veille quotidienne sur les événements liés à l'intelligence artificielle en santé, à l'oncologie, aux données de santé et aux acteurs du secteur, avec alerte sans délai en cas de sujet sensible touchant la Filière ou l'un de ses membres.

3.5 Accompagnement des dirigeants sur LinkedIn

Les prises de parole dans les médias de référence gagnent à être préparées, relayées et prolongées sur LinkedIn, où les publications personnelles des dirigeants sont lues par les décideurs et repérées par les journalistes. La Filière souhaite que son Président et son Directeur général y portent, chacun dans son registre, la voix d'un écosystème - et non une communication d'autopromotion. Elle attend pour cela un accompagnement sur mesure, fondé sur l'anticipation et déployé par étapes.

- **Audit et étalonnage.** État des lieux de la présence des deux dirigeants sur LinkedIn : contenus publiés, composition de leur communauté au regard des publics visés par la Filière, environnement dans lequel ils prennent la parole. Comparaison avec des pairs et des profils inspirants, y compris hors du secteur de la santé.
- **Positionnement.** Entretien de positionnement avec chaque dirigeant, débouchant sur une note de cadrage : publics prioritaires, messages clés, ligne éditoriale personnelle conçue pour durer et structurée autour de

quelques piliers, dont un registre plus personnel. Les formats, le rythme et le vocabulaire retenus sont ceux du dirigeant : rien ne lui est proposé qui ne lui ressemble.

- **Production et préparation.** Écriture, avec chaque dirigeant, des publications et des formats retenus - posts, articles, lettres d'information, scripts vidéo ou audio, déclinaisons courtes d'interventions existantes. Préparation des sollicitations qu'ils reçoivent - podcasts, conférences, enseignements - par des éléments de langage et des briefings. L'écriture est incarnée et singulière, à l'opposé des contenus standardisés ou visiblement générés par une intelligence artificielle.

3.6 Hors périmètre

Ne font pas partie de la prestation : les **affaires publiques** (action sur les textes législatifs et réglementaires) et le **community management** de la page LinkedIn de la Filière, objet d'un cahier des charges distinct.

4. Contraintes propres à la Filière

Ces contraintes sont structurantes. Les candidats sont invités à démontrer explicitement, dans leur réponse, qu'ils en mesurent la portée.

- **Confidentialité.** Le prestataire est tenu à une obligation de confidentialité stricte, alignée sur l'article 6.2.2 « Échanges d'informations autorisés au sein de l'Association » de la Charte des valeurs communes de la Filière. Un engagement de confidentialité sera signé avant tout accès aux informations non publiques.
- **Rigueur scientifique.** Les travaux de la Filière portent sur des patients et sur des données de santé. Le discours doit rester mesuré, exempt de sur-promesse quant aux capacités de l'intelligence artificielle, et fidèle aux résultats effectivement obtenus. Toute affirmation chiffrée est sourcée et validée.
- **Circuits de validation.** Tout élément destiné à la diffusion est validé par la direction de la Filière. Selon la nature du sujet, une validation des membres concernés ou des tutelles publiques peut être requise. Le prestataire intègre ces délais dans ses rétroplannings plutôt qu'il ne les subit.
- **Absence de conflit d'intérêts.** Le candidat déclare les mandats qu'il exerce auprès d'acteurs du secteur - industriels de santé, éditeurs de solutions d'intelligence artificielle, établissements de soins, agences publiques - et les mesures prises pour prévenir tout conflit.

5. Organisation du travail et gouvernance

- Interlocuteur unique côté Filière : le responsable de la communication, qui conserve la maîtrise de la ligne éditoriale.
- Comité éditorial mensuel : démarches en cours auprès des rédactions, opportunités identifiées, prises de parole à préparer.
- Point d'étape tous les quatre mois avec la direction de la Filière : bilan des prises de parole obtenues au regard de l'objectif fixé au paragraphe 6, ajustement du plan média.

6. Indicateur de performance

La Filière ne retient qu'**un seul indicateur de performance : le nombre de prises de parole obtenues dans des médias de référence**. La visibilité obtenue s'apprécie comme le produit de l'importance du média par la fréquence des interventions obtenues.

On entend par **médias de référence** les médias nationaux à audience nationale, notamment :

- la presse quotidienne nationale et économique - par exemple *Le Monde*, *Les Echos*, *La Tribune* ;
- les radios nationales - par exemple France Inter, franceinfo ;

- les chaînes de télévision et d'information nationales.

Une prise de parole s'entend d'une tribune signée, d'une interview, d'une intervention à l'antenne ou d'une citation substantielle d'un porte-parole de la Filière. Les espaces payants et les contenus sponsorisés ne sont pas comptabilisés.

Objectif : au moins une prise de parole dans un média de référence par période de quatre mois, soit au moins trois sur la durée de la prestation.

> La Filière sait que l'obtention de tels espaces est un travail de fond, dont une grande partie des démarches n'aboutit pas. C'est pourquoi l'objectif s'apprécie sur une période de quatre mois et non au mois. En revanche, si aucune prise de parole dans un média de référence n'a été obtenue sur une période de quatre mois, la Filière se réserve la faculté de mettre fin à la prestation, selon des modalités précisées au contrat.

Aucun reporting n'est demandé au-delà d'un relevé simple des prises de parole obtenues et des démarches en cours, présenté lors du comité éditorial mensuel.

7. Rémunération

La Filière prévoit pour cette prestation une **enveloppe de 25 000 € HT pour l'année 2027**, sous forme d'honoraires mensuels de 2 500 € HT sur dix mois, hors juillet et août.

- **Honoraires forfaitaires mensuels** couvrant l'ensemble de la prestation décrite aux paragraphes 3.1 à 3.4.
- **Accompagnement des dirigeants** (paragraphe 3.5) chiffré séparément, en distinguant le cadrage initial - audit, positionnement, feuille de route - de l'accompagnement courant. La Filière se réserve de retenir tout ou partie de ce volet.
- **Achat d'espace et contenus sponsorisés** exclus du périmètre, sauf accord exprès et préalable de la Filière.

La proposition financière indique le montant mensuel proposé et précise ce qu'il recouvre.

8. Modalités de réponse et critères de sélection

Agences et consultants indépendants peuvent candidater. Les candidats transmettent une réponse synthétique de cinq pages maximum, hors annexes, comprenant :

- une présentation de la structure et de la personne ou de l'équipe pressentie ;
- **des exemples récents de prises de parole obtenues pour des clients dans des médias de référence** - tribunes, interviews, passages à l'antenne - de préférence dans les champs de la santé, de la recherche, des politiques publiques ou de l'innovation ;
- pour le volet décrit au paragraphe 3.5, la méthode proposée et deux ou trois exemples d'accompagnement de dirigeants sur LinkedIn ;
- une lecture des enjeux de la Filière et une première proposition d'angles et d'opportunités pour 2027 ;
- l'organisation proposée pour travailler avec la Filière ;
- le montant mensuel proposé, selon le paragraphe 7 ;
- la déclaration de conflits d'intérêts mentionnée au paragraphe 4.

Le critère déterminant est la capacité démontrée du candidat à obtenir des espaces dans des médias de référence. Sont également pris en compte la pertinence des angles proposés, la compréhension des enjeux de la Filière et la proposition financière.

> **Prestations distinctes.** Les candidats peuvent également répondre au cahier des charges relatif au community management de la Filière. Les deux prestations restent distinctes : elles font l'objet de réponses, de propositions financières et de contrats séparés, sans conditionnalité de l'une à l'autre.

Les candidats présélectionnés seront invités à une audition d'une heure, en présence de la personne qui assurera effectivement la prestation.

9. Calendrier de la consultation

Étape	Échéance
Publication du cahier des charges	Lundi 23 novembre 2026
Date limite de réception des réponses	Vendredi 11 décembre 2026, minuit
Échanges avec les candidats présélectionnés	Semaine du 14 décembre 2026
Notification du lauréat	Semaine du 21 décembre 2026
Démarrage de la prestation	Janvier 2027

Les réponses et les questions sont à adresser à **lucas.elle@filiere-ia.fr**. Les réponses apportées aux questions seront communiquées à l'ensemble des candidats déclarés.

10. Annexe - Repères sur la Filière

- Association loi 1901 à but non lucratif, financée à parité entre l'État et les industries de santé.
- Membres fondateurs : Institut national du cancer, Plateforme des Données de Santé, Agence de l'Innovation en Santé, Ariis, France Biotech et neuf industriels pharmaceutiques et diagnostiques de premier plan en oncologie.
- Siège : PariSanté Campus, Paris 15e. Site : filiere-ia.fr.
- Journée annuelle de la Filière : trois éditions, complètes chacune, jusqu'à 800 inscrits en 2026 au ministère de l'Économie et des Finances.

Ce cahier des charges ne contient que des informations publiques et non confidentielles, au sens de l'article 6.2.2 de la Charte des valeurs communes de l'association Filière Intelligence Artificielle & Cancers.